



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

27 Associations sportives - Dispositif ' ticket sport '

■ Rapport de présentation :

El Hame EL HARCHAOUI, Adjointe

Pour favoriser l'accès à la pratique sportive, la ville de Creil souhaite aider les jeunes sportifs Creillois licenciés, avec la mise en place d'un coupon « Ticket Sport » qui permettra :

- De réduire le prix de la cotisation (licence et adhésion) et aider ainsi financièrement les familles
- De favoriser et développer la pratique sportive au sein des associations sportives creilloises
- D'aider indirectement les associations pour maintenir et augmenter le nombre de licenciés

Tous les jeunes âgés de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier 2027) pourront en bénéficier selon les conditions suivantes :

- Domiciliés obligatoirement à Creil
- Sans condition de ressources
- Inscrit dans une structure sportive de la ville de Creil, affiliée à une fédération sportive Française reconnue par le ministère en charge des sports

Le « Ticket Sport » de la Ville est cumulable avec l'aide « Ticket Sport Solidaire » attribuée par le Centre Communal d'Action Sociale de Creil.

Chaque association devra compléter le formulaire de remboursement du « Ticket Sport 2026/2027 » en précisant le nombre de jeunes ayant bénéficié de la réduction de 10,00 € (la valeur du « Ticket Sport ») sur le montant de la cotisation annuelle.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-27DEL_CM131026-AU

Il vous est demandé d'approuver la mise en place du « Ticket Sport » et de le représenter, à signer le remboursement du « Ticket Sport » aux associations sportives de Creil.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Education, Jeunesse, Sport Loisirs et Emancipation » en date du 15 septembre 2026,

Considérant que la ville de Creil souhaite, par l'intermédiaire de la mise en place du « Ticket Sport », favoriser la pratique du sport des jeunes,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le remboursement de la valeur 10,00 € du « Ticket Sport », tel que précisé dans l'exposé.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOUB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance